



Siret 493286165

Collectif Bar Européen
BP 62533
29225 Brest Cedex 2
France
<http://www.sosbar.org>
tél : 06 11 23 63 15

Comparaisons approfondies des prélèvements effectués par la pêche de loisir et la pêche professionnelle en France métropolitaine.

Consécutivement à l'étude BVA/Ifremer concernant la pêche récréative en France, force est de constater que les résultats présentés n'ont été que peu repris, ou de façon très parcellaires, et parfois malheureusement partisans. A notre connaissance, la seule extrapolation réalisée et régulièrement présentée concerne une comparaison rapide entre volumes globaux pêchés par les pêcheurs récréatifs et professionnels, conduisant à indiquer que la pêche de loisir en France métropolitaine ne représenterait que 1 à 2% des prélèvements des professionnels.

Nous nous efforcerons, dans le présent document, de faire un point factuel et le plus complet possible, sur les résultats de cette étude, et les débouchés qu'il conviendrait de lui donner. Le point central abordé dans ce document est la comparaison des volumes de captures déclarés par les récréatifs en France métropolitaine et leur comparaison avec les chiffres issus de la pêche professionnelle.

Les données utilisées pour ce travail sont :

- concernant la pêche de loisir, les chiffres fournis par l'étude BVA/Ifremer parue en 2009
- concernant la pêche professionnelle, les chiffres officiels des captures fournis par la FAO

Remarque : l'enquête BVA s'étant déroulée de mi-2006 à mi-2008, nous avons jugé convenable de considérer pour la comparaison les chiffres de la pêche professionnelle l'année 2007.

Deux types de calculs ont été réalisés :

- **la « représentativité »** indique ce que représente la pêche de loisir par rapport à la pêche professionnelle, exprimée en pourcentage.

$$\text{Représentativité} = \frac{\text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{récréatifs}}}}{\text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{professionnels}}}} \times 100$$

- **les « contributions »** indiquent les parts relatives des prélèvements de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir, exprimée en pourcentage.

$$\text{Contribution professionnels} = \frac{\text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{professionnels}}}}{\text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{professionnels}}} + \text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{récréatifs}}}} \times 100$$

$$\text{Contribution récréatifs} = \frac{\text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{récréatifs}}}}{\text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{professionnels}}} + \text{prélèvement}_{\text{des}_{\text{récréatifs}}}} \times 100$$

Comparaison des prélèvements globaux

En 2007, la pêche professionnelle en France métropolitaine (zone « Atlantique Nord Est » et « Méditerranée » selon la terminologie FAO) a capturé 454 586 tonnes, toutes espèces confondues. Ce chiffre inclut non seulement les poissons, mais également les crustacés, coquillages et dans une moindre mesure les échinodermes et les algues.

La pêche de loisir en France métropolitaine a, quant à elle, capturé entre 12 680 tonnes et 36 320 tonnes de poissons, auxquelles s'ajoutent entre 1900 et 4300 tonnes de coquillages, 700 à 2 500 tonnes de crustacés et 1 000 tonnes de céphalopodes. Toutes espèces confondues, la pêche de loisir en France a donc capturé entre 16 280 tonnes et 44 120 tonnes (valeur moyenne 30 200 tonnes).

Ces chiffres nous permettent donc de conclure que la pêche de loisirs en France métropolitaine représenterait entre 3,6% et 9,7% des captures réalisées par la pêche professionnelle (valeur moyenne 6,6%).

Problématique des rejets

Le problème mérite d'être soulevé dans la mesure où on souhaite considérer que les rejets doivent entrer en ligne de compte des captures effectuées par les professionnels. Pour garantir l'objectivité de cette étude, nous fournissons ici les chiffres établis selon les mêmes calculs que précédemment, en admettant qu'il faille considérer comme « captures des professionnels » les volumes débarqués et les volumes rejetés.

Les rejets sont estimés entre 20 et 60% des volumes conservés selon de récentes études.

En 2007, la pêche professionnelle en France métropolitaine (zone « Atlantique Nord Est » et « Méditerranée » selon la terminologie FAO) aurait alors capturé entre 545 503 tonnes et 727 337 tonnes (moyenne de 636 420 tonnes), toutes espèces confondues, rejets compris.

Ces chiffres nous permettent donc de conclure que la pêche de loisirs en France métropolitaine représenterait entre 2,2% (chiffre minimal de la pêche récréative divisée par chiffre maximal de la pêche professionnelle) et 8,1 % (chiffre maximal de la pêche récréative divisée par chiffre minimal de la pêche professionnelle) des captures réalisées par la pêche professionnelle (valeur moyenne 4,7%).

Cependant, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les chiffres relatifs à la pêche professionnelle incluent de très nombreuses espèces qui ne sont pas ciblées par la pêche récréative. Il nous paraît donc plus convenable et justifié de ne pas prendre en considération lesdites espèces dans des comparaisons entre pêche professionnelle et pêche de loisir, et de ne tenir compte que des espèces ciblées par les deux corporations.

Comparaisons des prélèvements globaux « épurés »

Un certain nombre d'espèces sont à considérer comme inaccessibles ou non ciblées par la pêche de loisir (poissons de grands fonds, crevette du large, thonidés, anchois,...). Nous estimons donc ne pas devoir les inclure dans le calcul mettant en comparaison la pêche de loisir et la pêche professionnelle, puisqu'il s'agit bien de valuer les impacts respectifs sur des espèces communes aux 2 types d'exploitation.

Ces espèces représentent un volume total de captures de 126 747 tonnes pour la pêche professionnelle.

Nous admettons alors que, pour les espèces que nous considérons ciblées à la fois par les récréatifs et les professionnels, le volume total des captures pour ces espèces s'élèvent à 327 839 tonnes pour les professionnels.

La pêche de loisir représente alors entre 5 et 13,5 % des volumes capturés par la pêche professionnelle (valeur moyenne 9,2%)

Problématique des rejets

De même que précédemment, et selon la même base de calcul, la pêche professionnelle en France métropolitaine aurait alors capturé entre 393 407 tonnes et 524 542 tonnes (moyenne de 458 975 tonnes), toutes espèces confondues, rejets compris.

Ces chiffres nous permettent donc de conclure que la pêche de loisirs en France métropolitaine représenterait entre 3,1% et 11,2 % des captures réalisées par la pêche professionnelle (valeur moyenne 6,6%).

Comparaisons des prélèvements pour 5 espèces particulières

Ce que les prélèvements des pêcheurs récréatifs représentent par rapport à ceux des professionnels.

Le Bar

Les volumes pêchés par les professionnels s'élevaient en 2007 à 5 315 tonnes. Les volumes pêchés par les récréatifs quant à eux, s'élevaient pour la même zone à 5 600 tonnes en valeur moyenne (+/- 2 000 tonnes).

En moyenne, la pêche de loisir représente donc pour ce poisson 105% des prélèvements des professionnels (minimum 68% et maximum 143%).

Le Lieu jaune

Les volumes pêchés par les professionnels s'élevaient en 2007 à 3 584 tonnes. Les volumes pêchés par les récréatifs quant à eux, s'élevaient pour la même zone à 3 500 tonnes en valeur moyenne (+/- 1 500 tonnes).

En moyenne, la pêche de loisir représente donc pour ce poisson 98% des prélèvements des professionnels (minimum 28% et maximum 167%).

Le Maquereau

Les volumes pêchés par les professionnels s'élevaient en 2007 à 17 387 tonnes. Les volumes pêchés par les récréatifs quant à eux, s'élevaient pour la même zone à 3 600 tonnes en valeur moyenne (+/- 1 600 tonnes).

En moyenne, la pêche de loisir représente donc pour ce poisson 21% des prélèvements des professionnels (minimum 12% et maximum 30%).

Le Sar

Les volumes pêchés par les professionnels s'élevaient en 2007 à 316 tonnes. Les volumes pêchés par les récréatifs quant à eux, s'élevaient pour la même zone à 840 tonnes en valeur moyenne (+/- 160 tonnes).

En moyenne, la pêche de loisir représente donc pour ce poisson 266% des prélèvements des professionnels (minimum 215% et maximum 316%).

Les Daurades

Les volumes pêchés par les professionnels s'élevaient en 2007 à 5 270 tonnes. Les volumes pêchés par les récréatifs quant à eux, s'élevaient pour la même zone à 2 000 tonnes en valeur moyenne (+/- 960 tonnes).

En moyenne, la pêche de loisir représente donc pour ces poissons 38% des prélèvements des professionnels (minimum 20% et maximum 56%).

La contribution de chacune des corporations aux prélèvements sur un stock commun

Les prélèvements totaux opérés conjointement par les pêcheurs professionnels et de loisir sont donnés dans le tableau ci-dessous

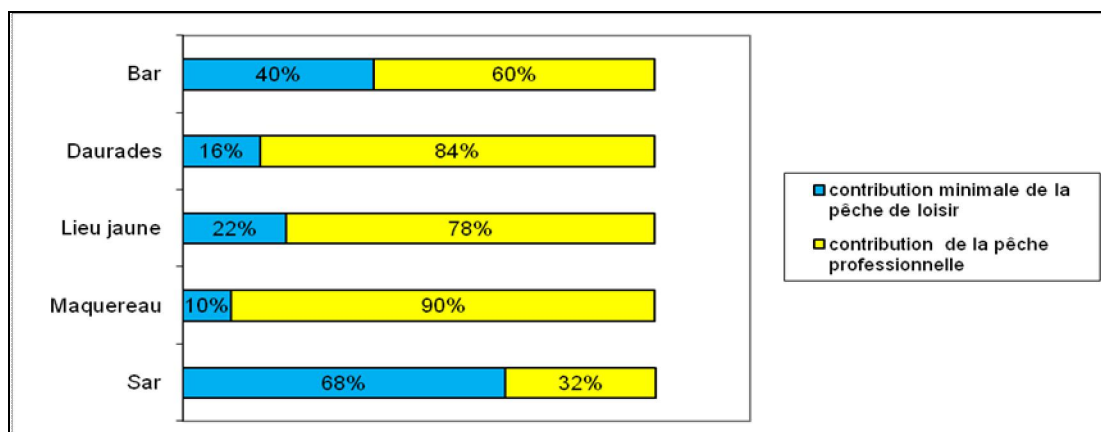
Prélèvements totaux (en tonnes)	moyenne	minimum	maximum
Bar	10 915	8 915	12 915
Daurades	7 270	6 310	8 230
Lieu	7 084	4 584	9 584
Maquereau	20 987	19 387	22 587
Sar	1 156	996	1 316

Les minima et maxima résultent des incertitudes générées lors de l'enquête BVA/Ifremer.

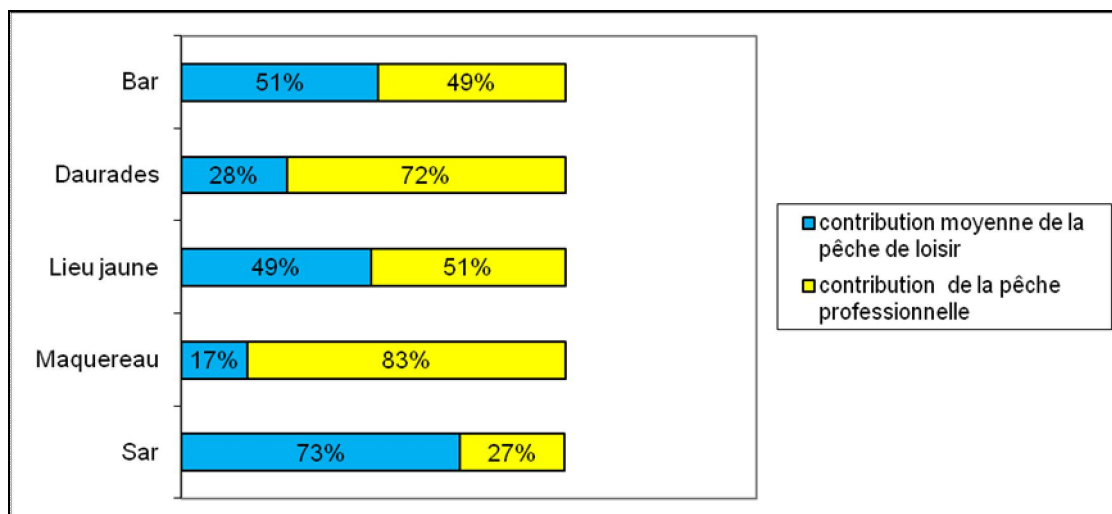
La notion de rejets, utilisable dans la première partie de notre étude car connue à un niveau global, n'a pas été reprise ici. En effet, nous ne disposons pas d'évaluation des rejets par pêcherie pour ces 5 poissons.

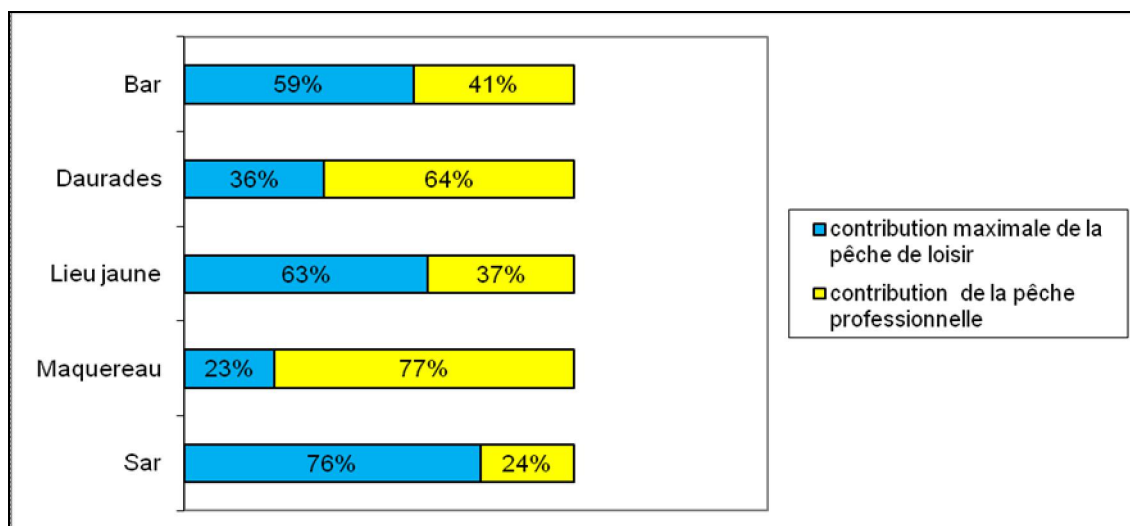
Nous pouvons ainsi dégager les contributions respectives de la pêche de loisirs et de la pêche professionnelle :

En minimisant les prélèvements de la pêche de loisir (estimation basse de l'enquête BVA/ Ifremer)



En utilisant la moyenne des prélèvements de la pêche de loisir (estimation moyenne de l'enquête BVA/ Ifremer)





Comparaisons des prélèvements pour les crustacés et les coquillages

Ce que les prélèvements des pêcheurs récréatifs représentent par rapport à ceux des professionnels.

Crustacés

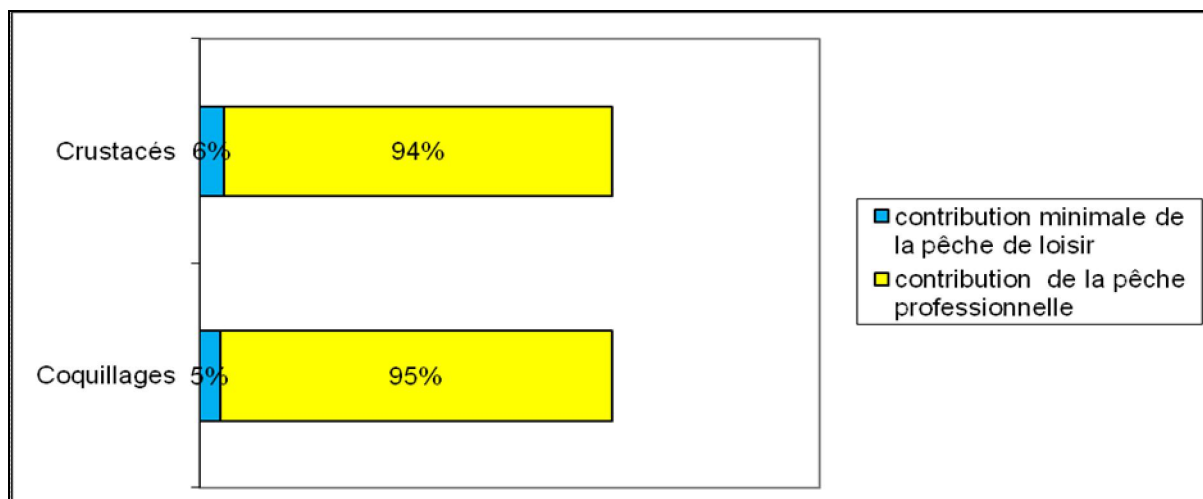
Pour les espèces ciblées à la fois par les professionnels et les récréatifs (araignée, bouquet, crabe vert, crevette grise, étrille, homard et tourteau), les prélèvements de la pêche professionnelle s'élève en 2007 à 11 969 tonnes. Avec 700 à 2 500 tonnes de crustacés prélevés par les pêcheurs de loisir, leur prélèvement représente entre 5,8% et 20,9% de ceux de la pêche professionnelle (moyenne 13,3%).

Coquillages

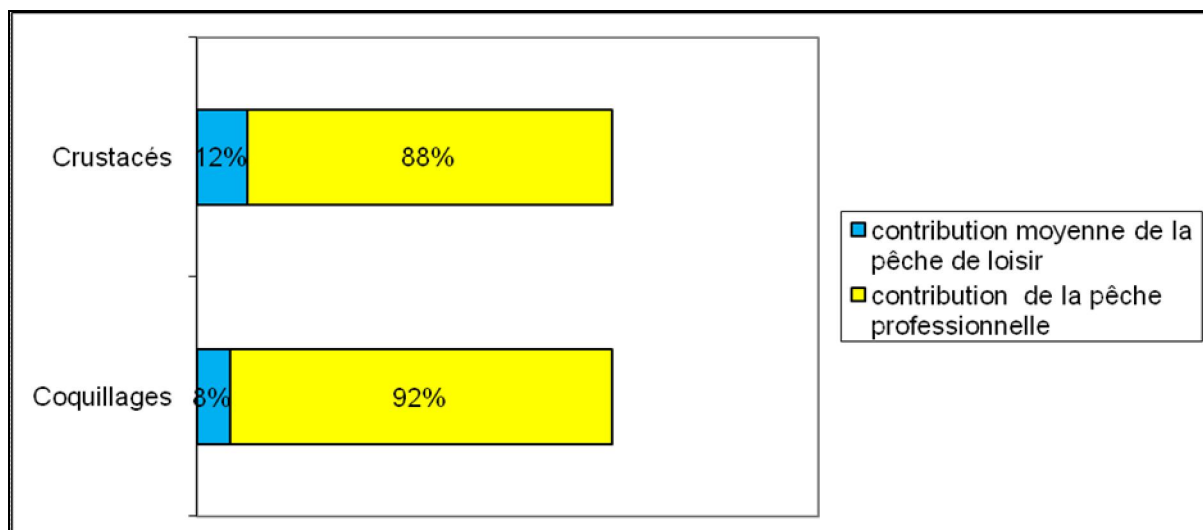
Pour les espèces ciblées à la fois par les professionnels et les récréatifs (huîtres, moule, ormeau, palourdes, praire, coque, clam, Pectinidés), les prélèvements de la pêche professionnelle s'élève en 2007 à 37 456 tonnes. Avec 1 900 à 4 300 tonnes de coquillages prélevés par les pêcheurs de loisirs, leur prélèvement représente entre 5% et 11.5% de ceux de la pêche professionnelle (moyenne 8.3%).

La contribution de chacune des corporations aux prélèvements sur un stock commun

En minimisant les prélèvements de la pêche de loisir (estimation basse de l'enquête BVA/ Ifremer)



En utilisant la moyenne des prélèvements de la pêche de loisir (estimation moyenne de l'enquête BVA/ Ifremer)



En maximisant les prélèvements de la pêche de loisir (estimation haute de l'enquête BVA/ Ifremer)

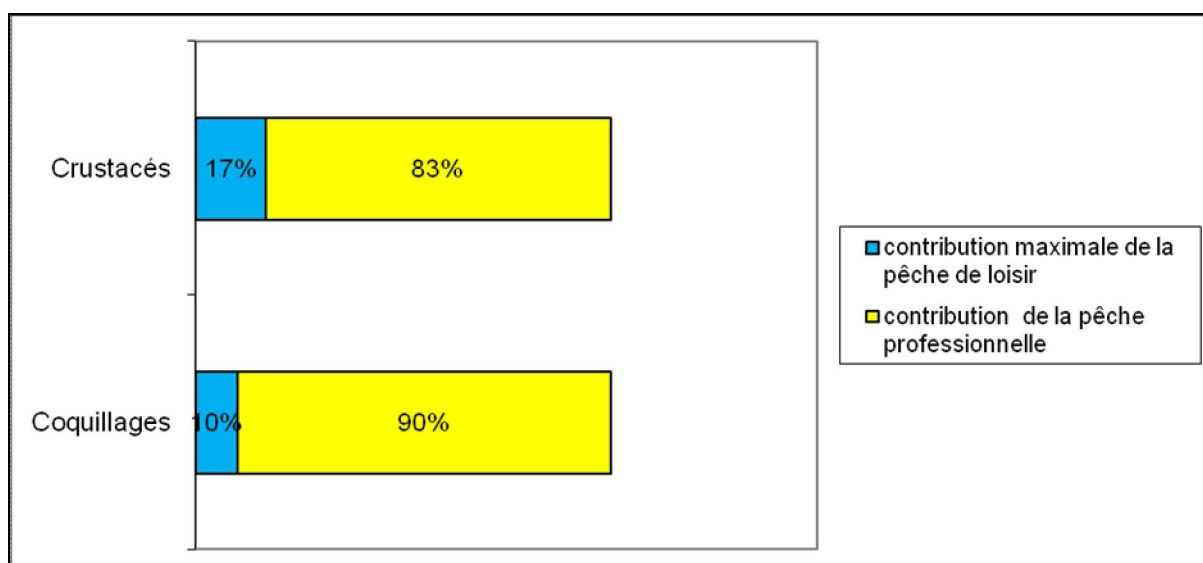


Tableau de synthèse

	Volumes capturés (en tonnes)		Représentativité des récréatifs (moyenne) par rapport à la pêche professionnelle	Contribution dans les captures totales (moyenne)	
	Professionnels	Récréatifs (moyenne)		Des récréatifs	Des professionnels
Total sans rejets	454 586	30 200	6,6%	6%	94%
Total avec rejets (moyenne)	636 420	30 200	4,7%	5%	95%
Total «épuré» sans rejets	327 839	30 200	9,2%	8%	92%
Total «épuré» avec rejets (moyenne)	458 975	30 200	6,6%	6%	94%
Bar	5 315	5 600	105%	51%	49%
Daurades	5 270	2 000	38%	28%	72%
Lieu jaune	3 584	3 500	98%	49%	51%
Maquereau	17 387	3 600	21%	17%	83%
Sar	316	840	266%	73%	27%
Crustacés	11 969	1 600	13,3%	14%	86%
Coquillages	37 456	3 100	8,3%	8%	92%

Conclusions

D'entrée de jeu, nous avons vu que les faits ne permettent pas de conforter l'affirmation actuellement répandue selon laquelle la pêche de loisir ne représente que 1 à 2% de la pêche professionnelle. Dans cette mesure, cette affirmation relève plus de l'allégation que du résultat d'une analyse sérieuse des chiffres.

Nous avons également pu mettre en évidence que pour 5 espèces particulières, l'impact de la pêche de loisir entrain dans les mêmes ordres de grandeur que ceux de la pêche professionnelle, les prélèvements de la première pouvant être supérieurs à ceux de la seconde dans certaines circonstances.

Ainsi dans certains cas, la pêche de loisir peut même devenir la première entité de prélèvement.

Le CBE estime aujourd'hui qu'il devient absolument nécessaire de tenir compte des prélèvements de la pêche de loisir par le maintien de système de suivis des captures (déclarations des captures, estimations par sondage, enquêtes de terrain). Seule une réelle prise en compte des captures des pêcheurs de loisir, plus que conséquentes dans certains cas, et de leur évolution dans le temps permettra d'assurer une gestion efficace des stocks halieutiques.

Le CBE insiste notamment sur la nécessité pour les scientifiques de tenir compte des estimations des captures par la pêche récréative dans les avis qu'ils produisent, que ce soit dans le cadre de points périodiques sur l'état des ressources ou de celui de la définition des quotas et Totaux Admissibles de Capture.